

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 décembre 2023

DCM : N° 2023-12-09

OBJET : Mairie réhabilitation – Demande subvention AMO

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 
ID : 025-200082758-20231206-2023_12_09-DE

**L'an deux mil vingt-trois
Le six décembre**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 12/12/2023
Convocation du Conseil du
01/12/2023
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à Patrice PRETOT ; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Bénédicte CHARITE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la mairie sis 13 Grande Rue - TARCENAY – 25620 TARCENAY-FOUCHERANS.

Sur la proposition de Madame MOLIERE Laurence, du Département du DOUBS, nous avons consulté trois bureaux d'études :

- Tout-un-programme
- BMCI-Consult
- EBO-Consult

Tout-un-programme et BMCI-Consult ont décliné l'offre pour cause de plan de charge.

Une offre nous a été déposée par EBO-Consult.

Le Maire explique au Conseil Municipal le déroulement de l'étude qui comprend :

• Une tranche ferme – Etude de faisabilité	14 720.00 € HT
• Une tranche optionnelle 1 – Programme	6 400.00 € HT
• Une tranche optionnelle 2 – Consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre	7 360.00 € HT
	<hr/>
	28 480.00 € HT

Après avoir entendu l'exposé des motifs ci-dessus, le Conseil Municipal décide :

- De confier à la société EBO-Consult pour un montant de **28 480 € HT**, la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du projet de réhabilitation de la mairie.

- D'autoriser le Maire à signer le marché relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel, et à solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au titre de son programme Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

- D'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

Département : 56 %	16 000 € HT
ADEME :	
Région Bourgogne Franche-Comté :	
Autres (Fonds Propres) : 44 %	12 480 € HT
Maître d'ouvrage :	

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 
ID : 025-200082758-20231206-2023_12_09-DE

- De prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après subventions effectives
- De réaliser cette étude dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- De convier les Département aux réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de contacter ses services préalablement pour en fixer l'organisation
- D'informer le Département de la suite qui sera donnée à l'étude (passage à l'opérationnel ou non) par délibération, ou courrier du Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

